

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 9 MARS 2006
A 20 HEURES 30.

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Jeudi 9 Mars 2006 à 20 Heures 30, Salle de la Mairie.

PRESENTS : MM ou Mmes Jean-Louis CORDOLA - Maire, Jean-Paul BULINGE - 1^o adjoint, Dominique ROMAIN - 3^o adjoint, Eric CHAUSSENDE - 4^o adjoint, Nathalie FOLLIOU, Pascal CORDERO, Marie-Noëlle PRUNEL, Nicolas COSTE

ABSENTS EXCUSES : MM Jean-Claude RANCHET (Pouvoir à M Jean-Paul BULINGE 1^{er} adjoint), Jean-François BOUVET (pouvoir à Eric CHAUSSENDE), Jérôme FIGUET (Pouvoir à Marie-Noëlle PRUNEL)

ABSENTS: MM Marc SALVAN - 2^o adjoint, M Fabien BERGERON

SECRETARE DE SEANCE : M Pascal CORDEIRO.

Le compte-rendu de la précédente séance (Jeudi 25 janvier 2006) est lu par Monsieur Eric CHAUSSENDE, 4^e Adjoint. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION 2005 BUDGET EAU :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif le compte de gestion du Percepteur 2005 et l'affectation des résultats Budget Eau comme suit

SECTION D'EXPLOITATION : Dépenses 9 162.24 € ; Recettes 12 995.03 € ; Résultat reporté de 2004 + 24 649.79 € ; Résultat de clôture + 28 482.58 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses 48 344.64 € ; Recettes 29 525.84 € ; Résultat reporté 2004 + 158.85 € ; Résultat de clôture déficit - 18 659.95 €. Reste à réaliser en recettes : 14 992.40 €.

Besoin de financement : 3 667.55 €

Affectation des résultats 24 815.03 € en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2005 BUDGET–ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif, le compte de gestion du Percepteur 2005 et l'affectation des résultats Budget Assainissement comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : Dépenses : 13 892.90 € ; Recettes 13 142.37 € ; Résultat reporté 2004 + 16 818.01 € ; Résultat de clôture 16 067.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses 6 479.43 € ; Recettes 11 644.24 € ; Résultat reporté 2004 + 12 968.74 € ; Résultat de clôture excédentaire + 18 133.55 €

Excédent de financement : + 18 133.55 €

Affectation des résultats 16067.48 € en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2005 -BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif, le compte de gestion du percepteur 2005 et l'affectation des résultats Budget Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses 681 801.94 € ; Recettes 938 509.42 € ;
Résultat reporté 2004 : + 488 654.29 € ; Résultat de clôture + 745 361.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses 977 123.84 € ; Recettes 1 213 388.36 €
Résultat reporté 2004 : - 298 154.37 € et + 2 692.13 € régularisation SIVOM ; Résultat de
clôture + 59 197.72 €

Reste à réaliser en dépenses de 41 320.57 € et en recettes de 9 600 € Besoin total de
financement de 90 918.29 €

Affectation des résultats 90 918.29 € (article 1068) pour équilibrer la section d'investissement
et 654 443.48 € en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

VERSEMENT DE LA SUBVENTION
Agence de l'Eau BRANCHEMENT PLOMB

Le Conseil Municipal,
DEMANDE au Conseil Général de l'Ardèche de verser à la commune la subvention accordée
par l'agence de l'eau pour le programme d'investissement N° 8 « BRANCHEMENT PLOMB »
» budget EAU programme 2006. Unanimité.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION
Agence de l'eau ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
DEMANDE au Conseil Général de l'Ardèche de verser à la commune la subvention accordée
par l'agence de l'eau pour le programme d'investissement N° 8 « BRANCHEMENT PLOMB »
budget EAU programme 2006. Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Unanimité.

FOURNITURE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION
CONTRAT D'ADHESION

Monsieur l'Adjoint au Maire explique à l'assemblée que la commune a confié à EUREST
FRANCE la mission de fournir des prestations de restauration à titre individuel au personnel
communal et aux élus au restaurant MECELEC sis rue des Condamines à MAUVES. Le
coût du repas est entièrement à la charge du bénéficiaire.

le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat d'adhésion relatif à la fourniture
de prestations de restauration. Unanimité.

ACTIONS MUSICALES ADDIM ANNEE SCOLAIRE 2005.2006
CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE

Dans le cadre des actions musicales mises en place par le département, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'année 2005.2006 deux concerts éducatifs pour les élèves de maternelles et primaires des Ecoles Publiques et Privées seront présentés par l'ADDIM :

- Des Poissons et des Hommes par la compagnie CAMPO ;
- Les Baladins de tir na n'og par la compagnie du Beau Sauvage.

Le coût global de ces concerts s'élève à 1 200 €

Une participation au financement d'un montant de 720 € sera versée par la commune au Conseil Général. Le Conseil Général acquittant le solde soit 480 €. Unanimité.

INTEGRATION DU REGLEMENT DE LA ZONE ARTISANALE AU P.O.S

Le Conseil Municipal,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le règlement de la Zone Artisanale a été présenté au Conseil Municipal et approuvé par délibération du 25 janvier 2006,

Considérant que les résultats de ladite enquête justifient l'intégration du règlement de la Zone Artisanale au POS ayant valeur de PLU.

☞ DECIDE d'intégrer le règlement de la Zone Artisanale ;

☞ DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal.

☞ DIT que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Mauves et à la Sous -Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

☞ DIT que la présente délibération et les dispositions engendrées par l'intégration « Règlement de la Zone Artisanale » du POS, ne seront exécutoires qu'après :

- sa réception par le Sous-Préfet de l'Ardèche
- l'accomplissement des mesures de publicité. Unanimité.

INVENTAIRE COMMUNAL SORTIE DE BIENS IVECO 8204 QB 07

Vu la nécessité d'établir un inventaire détaillé du patrimoine de la commune, Monsieur le Maire propose de sortir de l'inventaire communal le véhicule IVECO immatriculé 8204 QB 07 volé dans les locaux des services techniques le 2 février 2006.

DIT que le nécessaire a été fait auprès des assurances. Unanimité

ACQUISITION PARCELLE AI 152 CHAVE Gérard

Dans le cadre du réaménagement de l'emprise SNCF – future zone artisanale - Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Novembre 2003 la commune a procédé à l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 8 appartenant à Monsieur CHAVE Gérard ;

Afin de régulariser avec le propriétaire l'alignement de cette parcelle, il y aurait lieu d'acquérir la parcelle cadastrée AI 152 d'une superficie de 18 m².

Une promesse de cession sera signée avec l'intéressé qui accepte de céder à la commune :

➤ la parcelle AI 152 aux conditions suivantes :

- 7 m² 20 en cession gratuite correspondant aux 10 % du terrain ;
- 10 m² 80 aux mêmes conditions que la parcelle AI 8. Unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

SOIREE CABARET :

Le Samedi 1^{er} Avril à 20 h 45 à la salle polyvalente le Comité des Fêtes organise une soirée cabaret
Revue « prestige » danse, chanson, imitation, magie ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.